

Les Immortelles d'Ollioules

Adresse du site : <https://immortelles.wixsite.com/ollioules>

Section : Randonnée pédestre

Calendrier des sorties : DECEMBRE 2025

Le Randonneur a l'obligation de vêtements et chaussures adaptés, l'animateur a non seulement le droit mais le devoir de refuser toute personne qui ne se conformerait pas à ces obligations. Valable aussi pour les balades.

Dates	Animateurs	Lieux d'excursions	Parcours Routier	Départ	Point de ralliement	Cotations Distances
Merc. 03/12	Maurice	Riboux Le Pé de la Colle	30 km	9h00	2eme Parking N Est à 500 m village N 43.3051° E 5.7638°	C1 L 12 km (effort 15 km) D 225 m
Vend. 05/12	Eric G Aidé de Fred	Ollioules Le gros cerveau	6 km	8h30	Parking du CRAPA N 43.1502°- E 5.8417°	C2 L 11 km (effort 18 km) D 527 m
Vend. 05/12	Jean-Luc	Six-Fours Le Mai La Corniche Varoise	28 km	9h00	Parking de la citerne N 43.06083°- E 5.83241°	Balade L 6 km (effort 7 km) D 110 m
Merc. 10/12	Maurice	Giens Est	64 km	9h00	Parking La Badine N 43.0412° E 6.1463°	C1 L 8,2km (effort 10 km) D 134 m
Vend. 12/12	Christian Aidé de Fred	La Celle-Domaine de l'Escarelle « Dégustation de vin »	100 km	8h30	Parking de la cave à La Celle N 43.3902°- E 5.9807°	C2 L 13 km (effort 17 km) D 408 m
Vend. 12/12	Jean-Luc	Toulon Fort Faron	30 km	9h00	Parking du fort N 43.1406°- E 5.9572°	Balade L 7 km (effort 11 km) D 250 m
Merc. 17/12	Eric G	Cuges les Pins Font blanche Vallon Dindolet	56 km	9h00	Parking de Font Blanche N 43.2552°- E 5.6702°	C1 L 10,5 km (effort 14 km) D 280 m
		<p>Tous les animateurs des randonnées et balades vous souhaitent un joyeux Noël et une bonne fin d'année. A l'an que ven !</p>				
						

**Prévisions : Galettes des rois des « randonneurs, baladeurs, marcheurs nordiques, dynamiques et aquatiques »
le Jeudi 22 janvier 2026 de 11h30 -16h00.**

Apéro + Galettes + Cidre - Salle des fêtes / Ollioules – Repas sorti du sac par chacun.

Les modalités d'inscription et le prix vous seront donnés par message individuel et sur le site ultérieurement.

Vos animateurs :

Jean-Luc HARTALRICH	06 63 08 21 10	Gégé GIOVANNONI	06 13 61 36 66
Gérard PERELLI	06 11 11 46 81	Daniel ALBERGUCCI	06 43 00 65 17
Eric MESTRE	06 61 13 19 80	Francis BORGETTO	06 82 40 55 61
Maurice REYMOND	06 77 71 55 39	Claude TOMASSO	06 52 29 03 86
Christian CANOVA	06 32 34 49 00	Eric GOBERT	06 60 34 91 10
Jean-Yves BLAY	06 20 09 37 24	Fred SUBRERO*	06 31 87 75 05

*En cours de formation

COTATION :

C1)...Facile : Allure modérée, terrain très peu accidenté, de 3 à 9 km, de 1h à 3h de marche
C2)...Moyen : Allure normale, présente quelques difficultés, de 9 à 16 km, de 3 à 6h de marche
C3)...Soutenu : Terrain vallonné, accidenté, montagne, de 15 à 25 km, de 6 à 8h de marche

Le Kilomètre-effort : est une unité utilisée prenant en compte à la fois la distance parcourue et le dénivelé positif, la différence de km donne l'effort à fournir.

Quelques règles à ne pas oublier avant de partir

L'heure de départ

L'heure indiquée est l'heure de départ en voiture du Parking ORLANDI P1 à l'entrée d'Ollioules sur la DN8. Prenez vos précautions pour être 5 à 10 mn avant l'heure.

Si vous vous rendez directement au départ de la randonnée, prévenez auparavant l'animateur responsable.

La Météo,

suivant la situation météorologique le jour de la sortie, la décision de modifier ou annuler la sortie sera prise sur place en concertation avec les participants présents au point de ralliement.

L'Equipement

Prévoir de bonnes chaussures de marche ainsi que de la boisson et un en-cas éventuel pour toutes les randonnées. Pour les sorties d'une journée, vous devrez apporter votre casse-croûte de la mi-journée en plus des boissons : un arrêt raisonnable est prévu.

L'Ambiance,

Les marcheurs doivent rester groupés et ne pas effectuer d'arrêts sans en avoir prévenu le responsable de la Rando. Laisser votre sac le long du chemin si arrêt-pipi.

Le respect de ces règles est le garant du bon fonctionnement et de la sécurité du groupe.

- *La vitesse moyenne d'évolution des randonnées se situe entre 3 et 4 km/h, et peut être adaptée en fonction des éventuelles difficultés de terrain.*
Elle s'alignera sur le moins rapide durant les premières marches afin de définir ensemble les règles de fonctionnement de la section pour le futur.
- *L'utilisation des véhicules personnels pour rejoindre le lieu de rendez-vous ou le point de départ s'effectue sous la responsabilité des propriétaires des véhicules, lesquels doivent vérifier que leur assurance leur permet d'effectuer aussi du covoiturage en toute sécurité.*

Le covoiturage est calculé par personne à raison de 0,09 €/Km les 100 premiers km puis 0,05 € au-delà + participation en quote-part si trajet autoroute à péage ou parking payant.

Prendre connaissance du règlement intérieur des randonneurs (voir site)

Les animaux domestiques ne sont pas admis sur les parcours de randonnée